

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités envers les habitants du Nord en réglant l'ensemble des revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest avant d'approuver des projets comme celui du pipe-line Norman Wells, afin d'assurer que certaines terres ne seront pas accaparées ou encore soustraites aux négociations relatives aux revendications une fois que ces projets seront en voie de réalisation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDEMNISATION DES PRODUCTEURS DE BLÉ DE L'ONTARIO— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que les ravages que la vomitoxine a causés à la récolte de blé d'hiver en Ontario en 1980 représentent une perte financière d'environ 17.4 millions pour environ 15,000 agriculteurs de l'Ontario, je propose, appuyé par le député de Huron-Bruce (M. Cardiff):

Que le ministre de l'Agriculture enjoigne à ses collaborateurs de mettre sur pied aussi rapidement que possible un programme d'assistance qui permettra d'indemniser ces agriculteurs pour leurs pertes financières imputables à un fléau qu'ils n'ont pu enrayer.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA VOLAILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet du million et demi de poules innocentes qui risquent la peine capitale pour avoir été trop productives, sans doute le seul vrai cas de productivité accrue de toute l'administration Trudeau. Je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le consommateur canadien sache que:

Un million et demi de poules n'ont rien à se reprocher. Puisqu'elles sont productives à l'année.

A l'abattoir! ordonne le gros Eugène,
Car un œuf à la figure le vouerait à la géhenne.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député a le don d'égayer la Chambre avec les motions qu'il présente en vertu de l'article 43 du Règlement.

* * *

● (1410)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES CONSÉQUENCES POUR LA PETITE ENTREPRISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que des chefs de petites entreprises dans des circonscriptions telles que Dauphin et Selkirk-Interlake

doivent faire face à des difficultés injustifiées suite aux mesures proposées qui rendent la conversion au système métrique obligatoire et comme les sanctions judiciaires prévues actuellement sont pour le moins machiavéliques et que les pénalités sont absolument impitoyables et injustes envers les dirigeants et dirigeantes de petites entreprises, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que le gouvernement prenne immédiatement des dispositions pour remédier à la situation que doivent affronter les dirigeants et dirigeantes de petites entreprises.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ON RECOMMANDE L'AMÉLIORATION DES PROGRAMMES ET SERVICES RELATIFS AUX MINORITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que dans son rapport annuel le commissaire aux langues officielles accuse le gouvernement d'avoir réussi à détourner l'attention de la nécessité de réformes plus que nécessaires vis-à-vis des programmes et services essentiels pour les minorités, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que le gouvernement cesse de tromper l'opinion publique canadienne, rejette son projet constitutionnel, et s'attaque immédiatement à l'amélioration de ses programmes et services pour les minorités.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA TAXE D'ACCISE

L'EXEMPTION D'UN PRODUIT DE LA SOCIÉTÉ FIBREGLAS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je demande à proposer une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. L'annexe III de la loi sur la taxe d'accise exempte de droits les isolants dont la cote «R» est supérieure à 2.4; or, dans sa publicité, la Fibreglas Canada Inc. annonce que son isolant super rose a une cote «R» de 2.1 et qu'il est exempt de taxe. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):